

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'Information

Février 2022

Penser globalement, agir localement

Préambule

Les activités de l'association ont été fortes les mois précédents.

Nous déposons régulièrement des dossiers devant les Tribunaux pour des situations que nous estimons alarmantes.

Dans les semaines qui viennent, nous attendons un avis important pour le dossier du PLU de Bénodet. Cette décision pourrait avoir de fortes conséquences en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Nous poursuivons néanmoins nos actions car de nouveaux dossiers apparaissent suite à la vigilance de chacun d'entre nous.

URBANISME

Dossier Le Cléac'h et Cariou – Beg-Meil à Fouesnant

Nous vous avons présenté ce dossier dans un article sur notre site ([Revirement de jurisprudence](#)) dans lequel nous exprimons notre étonnement face à l'arrêt de la Cour d'Appel.

Il ne nous est pas possible de poursuivre devant le Conseil d'État.

La presse a fait paraître un article sur cet arrêt.

Nous avons rencontré le correspondant local pour faire valoir notre point de vue.

Malheureusement cet article a été censuré au prétexte que le journal ne commentait pas les décisions de justice.

Nous le regrettons d'autant plus que ce dossier risque de faire jurisprudence et pourrait entraîner des conséquences en matière d'urbanisme que nous ne pourrions plus limiter.

Dossiers PLU de Bénodet

Notre association a contesté le Plan Local d'Urbanisme de Bénodet.

Malgré des conclusions favorables du rapporteur public à l'issue de l'audience devant la Cour d'Appel du 4 juin 2021, nous avons perdu en appel.

Nous avons jugé que les enjeux étaient très importants, dans le domaine de l'urbanisation, essentiellement dans les secteurs de Ménez Groas et de Kérorié.

C'est pourquoi nous avons saisi le Conseil d'État.

Pour l'heure nous n'avons que les conclusions du rapporteur public sur ces deux zones :

- le secteur de Ménez Groas a été qualifié en agglomération. Cette zone est de faible densité mais largement construite. Il semble donc difficile de remettre en cause la première appréciation de la cour.
- Il considère la zone de Kérorié en continuité avec le centre-ville de Fouesnant avec toutefois un doute en matière de coupure d'urbanisation.

Ce premier avis reste bien flou.

Nous attendons la décision du Conseil.

Dossier PC Le Corre - Kerneuc à Fouesnant

Le projet de construction d'un immeuble pour un usage particulier et à vocation locative sur les abords des marais de Kerneuc a été jugé par le Tribunal de Grande Instance de Quimper.

Le propriétaire du terrain a été contraint de remettre les lieux en l'état et a été condamné à une amende de 3000€.

De notre côté, nous nous sommes assurés que les lieux avaient été remis en l'état conformément au jugement du Tribunal.

L'association se félicite d'avoir empêché une construction incongrue dans ces magnifiques marais sauvages.

Dossier Anse de Penfoulic à Fouesnant

L'instruction est toujours en cours dans ce dossier de construction du perré au fond de l'anse de Penfoulic.

Ces travaux ont été menés initialement pour faire passer une vélo-route.

Nous pensons que les arguments avancés par la partie adverse sont fallacieux à savoir la lutte contre l'érosion du trait de côte d'une part mais aussi de l'impossibilité du passage de la véloroute par La Vaillante car considéré comme trop dangereux.

Nous insistons toujours pour montrer que ce projet était illégal et sommes en attente de nouveaux documents qui tardent à nous parvenir, le président de la CCPF nous en refusant l'accès

Dossier R. - Kerangalès à Bénodet

Ce projet de construction dans le secteur de Kerangalès vient d'être jugé par le Tribunal Administratif.

La zone a été considérée comme un secteur peu urbanisé avec une trentaine de constructions implantées de manière diffuse.

Le projet est donc constitutif d'une extension de l'urbanisation qui n'était pas réalisée en continuité d'une agglomération ou d'un village existant, pour reprendre les termes de la Loi Littoral.

L'arrêté du maire de Bénodet est donc annulé.

AUTRES DOSSIERS

Du remblai à la Mer Blanche

Un camion déversant du remblai avait attiré l'attention de promeneurs vigilants.

Un déplacement sur site a fait apparaître que des remblais de terre d'origine diverses (environ une soixantaine de camions !) avaient été déversés le long du talus pré-existant sur le bord de la Mer Blanche.

Ces parcelles se situent en zone naturelle.

L'association réfléchit à une intervention

Des épaves à la Mer Blanche

La visite sur le site de la Mer Blanche a également mis en évidence la présence de deux épaves de bateau en matière plastique.

Recouverts de mousse et à l'abandon, le statut d'épave ne fait aucun doute.

Il semble que ces bateaux ont été apportés au fin fond des marais lors de tempêtes en période de forts coefficients de marée.

L'association va en référer aux autorités compétentes.

Intervention sur une zone humide

Le chantier de la future résidence Vinci, au pied du château d'eau s'étale aux abords de la zone humide conservée sur ces parcelles Ô combien trempées !

Nous avons fait état de cette forte présence d'eau sur ces terres qui desservait en eau potable la ville de Fouesnant mais convoitées par les promoteurs sous la bénédiction du maire de Fouesnant.

Le site de pompage a été fermé mais le « robinet » coule toujours perturbant les travaux de construction des immeubles.

Qu'à cela ne tienne ! Une saignée profonde de plus d'un mètre a été creusée en pleine zone humide afin d'évacuer l'eau.

Nous rappelons que ce genre d'intervention est tout à fait interdit.

L'association envisage une action.

Autre intervention sur une zone humide

Sur la commune de Pleuven, un terrain classé en zone humide a également été drainé et remblayé.

Une action est en cours avec la mairie.

UADL

L'Union des Associations de Défense du Littoral (UADL) dont fait partie l'ASPF regroupe de nombreuses associations des communes littorales qui partagent ce même objectif : la protection du littoral.

Des échanges ont été menés les dernières semaines pour protester contre un amendement déposé par le sénateur Canévet, ancien maire de Plonéour-Lanvern.

Une fois de plus cet amendement a pour objet d'assouplir la Loi Littoral.

Une telle proposition n'est pas tolérable alors que la pression immobilière est de plus en plus forte sur nos communes littorales.

Un communiqué a été co-écrit.

D'autre part, l'UADL a pour habitude d'attribuer le prix Citron à ceux qui agissent sans vergogne contre la protection du littoral.

Sans contestation, le prix citron revient ... au sénateur Canévet.

A contrario, le prix Orange récompense ceux qui oeuvrent à la défense du littoral.

Nous sommes très heureux et fiers de vous annoncer que cette reconnaissance a été attribuée à l'ASPF !

Des revers, des avancées ...

Sollicitant la Justice nous en respectons les jugements, arrêts et avis qu'ils soient favorables ou contraires à nos attentes.

Plus que jamais nous sommes convaincus que les enjeux sur notre territoire sont importants si nous voulons conserver le cadre de vie tout en respectant notre environnement.

C'est pourquoi nous demeurons vigilants.

Une fois n'est pas coutume, nous reprendrons les propos du maire de Fouesnant qui promet « aucune consommation d'espace agricole » pour l'urbanisation de Fouesnant.

Nous saurons lui rappeler...